

Séance ordinaire du 5 juillet 2021

Province de Québec
MRC de D'Autray
Municipalité de Saint-Barthélemy

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy tenue le 5 juillet 2021 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 1980 rue Bonin à Saint-Barthélemy.

À laquelle sont présents les membres du conseil :
Monsieur Robert Sylvestre, maire
Madame Guylaine Majeau-Brûlé, conseillère au siège # 1
Monsieur Sylvain Labranche, conseiller au siège # 2
Monsieur François Bertrand, conseiller au siège # 3
Madame Anna Adam, conseillère au siège # 4
Monsieur François Bérard, conseiller au siège # 5
Monsieur Claude Jean, conseiller au siège # 6

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 06 heures sous la présidence de monsieur Robert Sylvestre, maire. Madame Julie Maurice, directrice générale et secrétaire-trésorière assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2021-07-150

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Dépôt liste des correspondances
 - 4.2 Adoption – Règlement n° 678-21 amendant le règlement n° 585-15 constituant un programme de mise aux normes des installations septiques
 - 4.3 Embauche – Employé surnuméraire estival
- 5. FINANCES**
 - 5.1 Adoption des comptes
 - 5.2 Dépôt – États comparatifs au 30 juin 2021
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Adoption – Règlement n° 675-21 amendant le règlement n° 547-12 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics
 - 6.2 Demande pour plus de présence policière sur le territoire
- 7. TRANSPORT ET VOIRIE**
 - 7.1 Appui – Semaine de la sécurité ferroviaire
 - 7.2 Avis de motion – Règlement n° 679-21 interdisant la circulation de camions et véhicules-outils sur le chemin St-Edmond et le chemin de la Chapelle
 - 7.3 Avis de motion et dépôt – Règlement n° 680-21 abrogeant le règlement 408-00 autorisant la circulation de VTT sur certains chemins municipaux
 - 7.4 Adoption – Règlement n° 677-21 amendant le règlement n° 544-12 relatif au stationnement et à la circulation et abrogeant les règlements numéros 389-98, 394-98 et 429-02
 - 7.5 Formation et évaluation employés
 - 7.6 Demandes au MTQ
- 8. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

8.1 Achat – Sulfate ferrique pour l'usine de déphosphatation

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 Dépôt – Rapport des permis émis lors du mois de juin 2021

10.2 Adoption – Règlement n° 670-21 amendant le règlement de lotissement n° 286-90 afin d'autoriser les lotissements dérogatoires pour des infrastructures institutionnelles ainsi que de retirer le morcellement

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Dépôt – Rapport d'activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois de juin 2021

11.2 Octroi – Enseigne des règlements du skatepark

11.3 Autorisation – Passage de la 5^{ème} édition du Tour paramédic Ride Québec

12. DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2021-07-151

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 juin 2021 et des séances extraordinaires du 22 et du 28 juin 2021 soient adoptés tels que présentés.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Dépôt liste des correspondances

La directrice générale a remis, pour information, une liste des correspondances reçues à la Municipalité de Saint-Barthélemy au cours du mois de juin 2021.

4.2 Adoption – Règlement n° 678-21 amendant le règlement n° 585-15 constituant un programme de mise aux normes des installations septiques

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Barthélemy désire amender le règlement numéro 585-15;

ATTENDU QU' avis de motion a été dûment donné à la séance régulière du 7 juin 2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement n° 678-21 amendant le règlement n° 585-15 constituant un programme de mise aux normes des installations septiques a été déposé lors de la séance régulière du 7 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE,

2021-07-152

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de madame la conseillère Guylaine Majeau Brûlé et résolu que le règlement n° 678-21 ayant comme titre « *Règlement n° 678-21 amendant le règlement n° 585-15 constituant un programme de mise aux normes des installations septiques* » soit adopté.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

2021-07-153

4.3 Embauche – Employé surnuméraire estival

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE le conseil municipal entérine l'embauche :

- Philippe Sergerie

pour occuper le poste de manoeuvre surnuméraire au service des travaux publics aux conditions de travail énumérées dans la convention collective présentement en vigueur.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

5. FINANCES

5.1 Adoption des comptes

2021-07-154

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE le conseil accepte le paiement des dépenses de fonctionnement et d'investissement présentées à la liste des chèques émis totalisant un montant de 100 129,14 \$. De plus, le conseil accepte le paiement des salaires du mois de juin 2021 représentant la somme de 33 400,61 \$.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

5.2 Dépôt – États comparatifs au 30 juin 2021

Le conseil municipal prend acte du dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses au 30 juin 2021 conformément à l'article 176.4 du Code municipal.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Adoption – Règlement n° 675-21 amendant le règlement n° 547-12 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Barthélemy désire amender le règlement numéro 547-12;

ATTENDU QU' avis de motion a été dûment donné à la séance régulière du 7 juin 2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement n° 675-21 amendant le règlement n° 547-12 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics a été déposé lors de la séance régulière du 7 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE,

2021-07-155

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu que le règlement n° 675-21 ayant comme titre « *Règlement n° 675-21 amendant le règlement n° 547-12 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics* » soit adopté.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

6.2 Demande pour plus de présence policière sur le territoire

CONSIDÉRANT QUE le nombre de camion lourd qui circule dans le village de Saint-Barthélemy a augmenté de beaucoup à cause des nouvelles opérations de la Carrière St-Barthélemy 2020 Inc.;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de plaintes se rapportant à la vitesse de ces camions lourds a également augmenté;

CONSIDÉRANT QUE la voie qu'emprunte ces camions lourds est à proximité de l'école et du cœur du village, dont notamment le skatepark, qui sont fréquentés par les jeunes;

EN CONSÉQUENCE,

2021-07-156

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de madame la conseillère Guylaine Majeau Brûlé et résolu :

QUE le conseil demande à la Sureté du Québec d'augmenter sa présence sur le territoire et ce, particulièrement sur le rang St-Jacques et dans le village de Saint-Barthélemy afin d'assurer la sécurité en ce qui a trait à la circulation des camions lourds.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

7. TRANSPORT & VOIRIE

7.1 Appui – Semaine de la sécurité ferroviaire

ATTENDU QUE la *Semaine de la sécurité ferroviaire* aura lieu au Canada du 20 au 26 septembre 2021.

ATTENDU QU' il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens sur le danger de ne pas tenir compte des signaux d'avertissement aux passages à niveau et de s'introduire sur les propriétés ferroviaires, afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de dommages évitables résultant d'incidents mettant en cause des trains et des citoyens.

ATTENDU QU' Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire.

ATTENDU QU' Opération Gareautrain demande au Conseil de ville d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité.

EN CONSÉQUENCE,

2021-07-157

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE ce conseil appuie la ***Semaine nationale de la sécurité ferroviaire*** qui se déroulera du 20 au 26 septembre 2021.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

7.2 Avis de motion et dépôt – Règlement n° 679-21 interdisant la circulation de camions et véhicules-outils sur le chemin St-Edmond et le chemin de la Chapelle

2021-07-158

Avis de motion est donné par madame la conseillère Anna Adam à l'effet que le conseil adoptera lors d'une séance ultérieure le Règlement n° 679-21, ayant comme titre Règlement interdisant la circulation de camions et véhicules-outils sur le chemin St-Edmond et le chemin de la Chapelle.

Une copie du projet de règlement est déposée aux membres du conseil qui en ont pris connaissance.

7.3 Avis de motion et dépôt – Règlement n° 680-21 abrogeant le règlement n° 408-00 autorisant la circulation de VTT sur certains chemins municipaux

2021-07-159

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Bérard à l'effet que le conseil adoptera lors d'une séance ultérieure le Règlement n° 680-21, ayant comme titre Règlement abrogeant le règlement n° 408-00 autorisant la circulation de VTT sur certains chemins municipaux.

Une copie du projet de règlement est déposée aux membres du conseil qui en ont pris connaissance.

7.4 Adoption – Règlement n° 677-21 amendant le règlement n° 544-12 relatif au stationnement et à la circulation et abrogeant les règlements numéros 389-98, 394-98 et 429-02

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Barthélemy désire amender le règlement n° 580-15;

ATTENDU QU' avis de motion a été dûment donné à la séance régulière du 7 juin 2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement n° 677-21 amendant le règlement n° 544-12 relatif au stationnement et à la circulation et abrogeant les règlements numéros 389-98, 394-98 et 429-02 a été déposé lors de la séance régulière du 7 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE,

2021-07-160

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Majeau Brûlé, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE le règlement n° 677-21 ayant comme titre « *Règlement n° 677-21 amendant le règlement n° 544-12 relatif au stationnement et à la circulation et abrogeant les règlements numéros 389-98, 394-98 et 429-02* » soit adopté.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

7.5 Formation et évaluation employés

2021-07-161

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE ce conseil accepte la soumission n° 0054015 de Formalourd datée du 29 juin 2021 pour les formations :

- Opérateur de scie à chaîne (tous les employés des travaux publics)
- Évaluation Rétro-excavatrice (les deux employés temps pleins des travaux publics)

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

7.6 Demandes au ministère des Transports du Québec

CONSIDÉRANT QUE la route 138 et la montée St-Laurent (entre la route 138 et le rang York) est sous la juridiction du ministère des Transports (MTQ);

CONSIDÉRANT QUE la chaussée de ces routes est dans un état lamentable depuis plusieurs années, particulièrement le coin de la montée Saint-Laurent et le rang Saint-Jacques à cause des nombreux passages de camions dus aux nouvelles opérations de la carrière Saint-Barthélemy;

CONSIDÉRANT QUE les pancartes annonçant les localités sont défraîchies et quasiment illisibles;

EN CONSÉQUENCE,

2021-07-162

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Majeau Brûlé, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE ce conseil demande au ministère des Transports du Québec de procéder à la réparation sinon à la réfection de la chaussée de la route 138 et de la montée Saint-Laurent (le tronçon entre le rang Saint-Jacques et la route 138).

QUE ce conseil demande au ministère des Transports du Québec de procéder au remplacement des pancartes annonçant les localités sur son territoire de même qu'il remplace la pancarte située sur la route 347 annonçant Saint-Edmond pour une pancarte annonçant Saint-Barthélemy;

QUE ce conseil demande au ministère des Transports du Québec l'autorisation d'installer une pancarte interdisant l'utilisation de freins moteur dans l'emprise de la montée Saint-Laurent à l'entrée du village.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

8 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

8.1 Achat – Sulfate ferrique pour l'usine de déphosphatation

2021-07-163

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE le conseil abroge la résolution 2021-06-139

QUE le conseil accepte la soumission de l'entreprise KEMIRA datée du 30 juin 2021 pour la fourniture de sulfate ferrique nécessaire au fonctionnement de l'usine de déphosphatation de l'usine d'épuration des eaux usées au prix de 471 \$ / tonne métrique liquide plus les taxes applicables mais incluant les frais de transport.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

9. SANTÉ & BIEN-ÊTRE

10. AMÉNAGEMENT & URBANISME

10.1 Dépôt – Rapport des permis émis lors du mois de juin 2021

La directrice générale a remis, pour information, le rapport des permis émis au mois de juin 2021.

10.2 Adoption – Règlement n° 670-21 amendant le règlement de lotissement n° 286-90 afin d'autoriser les lotissements dérogatoires pour des infrastructures institutionnelles ainsi que de retirer le morcellement

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Barthélemy désire amender le règlement n° 286-90;

ATTENDU QU' avis de motion a été dûment donné à la séance régulière du 8 mars 2021;

ATTENDU QUE l'arrêté 2020-033 prévoit que toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'une municipalité soit suspendue ou remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours annoncée préalablement par un avis public;

ATTENDU QU' une procédure de consultation publique a été dûment donnée le 11 mai 2021 et qu'aucune demande de modification concernant le projet n'a été demandée par les citoyens de la municipalité à ce jour du 28 mai 2021;

ATTENDU QUE le deuxième projet de règlement a été adopté le 7 juin 2021;

ATTENDU QU' une procédure d'approbation référendaire n'a pas été demandée;

ATTENDU QUE les pouvoirs conférés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

2021-07-164

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu que le règlement n° 670-21 ayant comme titre « *Règlement n° 670-21 amendant le règlement de zonage n° 286-90 afin d'autoriser les lotissements dérogatoires pour des infrastructures institutionnelles ainsi que de retirer le morcellement* » soit adopté.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

11 LOISIRS & CULTURE

11.1 Dépôt – Rapport d'activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois de juin 2021

La directrice générale a remis, pour information, les rapports d'activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois de juin 2021.

11.2 Octroi – Enseigne des règlements du skatepark

2021-07-165

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE le conseil octroie le contrat de l'enseigne des règlements du skatepark tel que décrit à la soumission n° 2020-D002 de l'entreprise Lettrart Design S.E.N.C. datée du 16 juin 2021 pour un montant 685,00 \$ plus les taxes applicables;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

11.3 Autorisation – Passage de la 5^{ème} édition du Tour paramédic Ride Québec

2021-07-166

Il est proposé monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE ce conseil autorise le convoi de la 5^{ème} édition du Tour paramédic Ride Québec à circuler dans les rues de la municipalité lors de l'événement qui se tiendra du 17 au 21 septembre 2021, conditionnellement à ce que l'organisme établisse un service d'accompagnement sécuritaire et que le responsable de l'organisme fasse parvenir à la municipalité une preuve d'assurance pour cet événement;

QUE ce conseil autorise l'utilisation d'un drone pendant l'événement, conditionnellement à ce que l'organisme respecte les lois et règlements en vigueur au Canada concernant le vol d'aéronefs non habités, la vie privée et la sécurité d'autrui.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

12. DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2021-07-167

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE cette assemblée soit levée à 20 h 28.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

Robert Sylvestre
Maire

Julie Maurice
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Robert Sylvestre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PÉRIODE DE QUESTIONS